

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an, 30 fr. Six mois, 18. Trois mois, 9. PARIS : Un an, 35 fr. Six mois, 21. Trois mois, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

INSERTIONS.

Annances, la ligne, 20 c. Réclames, 30. Faits divers, 75.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

On s'abonne : A PARIS, Chez M. HAYAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

26 Octobre 1875.

Bulletin politique.

Une note publiée par le Journal des Débats a fait quelque bruit dans la presse. Il paraît que certains journaux y ont voulu voir une sorte d'avertissement comminatoire à l'adresse de M. Buffet de la part de MM. Dufaure et Léon Say. Par contre, le Français et le Journal de Paris l'interprètent comme un avis donné par ces mêmes ministres aux députés du centre gauche qui, pour la satisfaction d'interpeller le ministère sur la politique intérieure, s'exposeraient à disjoindre ce ministère et à en exclure MM. Léon Say et Dufaure, au grand dommage de l'influence que le centre gauche se flatte d'exercer par eux sur les futures élections.

Le ministère posera-t-il ou ne posera-t-il pas la question de cabinet dans la discussion sur la loi électorale? Quelques journaux officieux ont annoncé que le conseil des ministres avait pris à ce sujet une résolution définitive; d'autres journaux ont contesté le fait. On a voulu, à ce propos, séparer quelques membres du cabinet de leurs collègues, et l'on s'est demandé si tous les ministres donneraient, au cas où le scrutin d'arrondissement ne serait pas voté, leur démission en même temps.

Il eût été plus pratique de chercher à connaître l'opinion du vice-président du conseil et de se demander ce que devient un ministre quand son chef a disparu. Or, l'opinion du ministre de l'intérieur ne doit pas être douteuse. M. Buffet a dit maintes fois qu'il ne prendrait pas la responsabilité d'appliquer la loi électorale si elle était fon-

dée sur le scrutin de liste. On sait donc, à n'en pas douter, que le ministre de l'intérieur se retirera s'il n'obtient pas un vote en faveur du scrutin d'arrondissement; mais toutes les probabilités sont en faveur de ce voté.

Si M. Buffet disparaît, le ministère Buffet n'existera plus. Le maréchal recouvrera toute sa liberté d'action et il en usera dans un sens qu'il n'est permis à personne de prévoir en ce moment.

Il est donc oiseux de discuter sur la question de cabinet et de se demander si elle sera posée ou non; mais, ce qui est certain, c'est que M. Buffet quittera le ministère si le scrutin de liste est voté, et personne ne peut supposer que le ministère existera encore après que son chef aura cessé d'être ministre.

Veut-on dire que l'Assemblée devra discuter, à propos du scrutin de liste, un programme ministériel, et que le ministère conviera l'Assemblée à le faire? Nous n'en croyons rien, pour notre part: le débat a été plusieurs fois proposé par M. Buffet lui-même, et l'Assemblée ne l'a jamais accepté. Elle a eu raison de reculer, et M. Buffet a eu tort de s'avancer. Or, on sait que M. Buffet ne peut pas plus qu'aucun de ses prédécesseurs faire accepter par une majorité quelconque un programme ministériel. Il y a bien eu une majorité pour fonder un gouvernement, il n'y a jamais eu et il n'y aura jamais, dans la Chambre actuelle, de majorité pour fonder une politique ministérielle. Tout le monde y a échoué. M. Buffet y échouera comme les autres, plus que les autres même, s'il le tente.

Mais du moins, disent quelques personnes, on saura, dans le cas où la bataille se livrera, si le ministère est homogène ou s'il ne l'est pas. On peut prévoir cela dès maintenant. Le ministère est homogène pour fonder le gouvernement constitutionnel, il ne l'est peut-être pas pour résoudre toutes les questions d'administration intérieure. Le cabinet Buffet-Dufaure est constitutionnel, mais il n'est pas homogène dans le sens ordinaire du mot, et, si on livre une bataille

parlementaire, ce défaut d'homogénéité deviendra visible.

M. Buffet peut expliquer sa politique personnelle et déclarer la guerre au centre gauche, ce que nous regretterons fort, mais cela peut encore arriver. M. Buffet peut même, — cela est encore possible, — avoir la majorité; mais, le lendemain de sa victoire, il sera obligé de former un nouveau ministère, car MM. Dufaure et Say ne pourront rester ministres s'il s'établit une majorité dont leurs amis ne feront pas partie.

On peut craindre également que le ministère ne survive pas à une discussion sur la politique intérieure, car il est possible que dans la lutte, quelle qu'en soit l'issue, plusieurs ministres ne puissent conserver leurs portefeuilles, et leur retraite amènerait une dislocation de l'administration actuelle.

La presse continue à se préoccuper beaucoup de la question de savoir si le ministère aura recours à un message présidentiel. Nous avons déjà constaté l'in vraisemblance de l'intention prêtée à M. Buffet d'exercer par ce moyen sur l'Assemblée une pression en faveur du scrutin d'arrondissement. L'Echo universel publie à ce sujet la note suivante, qui confirme nos appréciations et nos conjectures :

Bien que le conseil des ministres doive examiner, dans sa réunion de mardi prochain, la question de savoir si un message présidentiel sera adressé ou non à l'Assemblée, nous croyons pouvoir affirmer qu'il n'y aura pas de message.

En effet, M. le garde des sceaux et M. le ministre des finances sont opposés, comme nous l'avons annoncé, à ce que M. le Président de la République fasse connaître ses préférences pour tel ou tel mode de scrutin; scrupuleux observateurs des règles du parlementarisme, ils estiment, avec juste raison, que le ministère responsable doit toujours couvrir le chef de l'Etat et ne se laisser jamais couvrir par lui.

D'autre part, il serait bien difficile d'a-

dresser, au début de la prochaine session un message à l'Assemblée sans y parler de l'éventualité de la dissolution. Or, M. le vice-président du conseil est d'avis que M. le Président de la République ne doit pas indiquer d'une manière quelconque, dans un message, l'époque des élections générales que le Parlement doit pouvoir fixer en toute liberté. M. Buffet pense, en outre, qu'il importe de ne faire aucune allusion à la dissolution, l'adoption de tel ou tel mode de scrutin devant, à son avis, en rapprocher ou en éloigner la date.

Ces diverses considérations sont de nature, on le voit, à rendre peu probable l'envoi d'un message présidentiel à l'Assemblée.

De son côté, le Français, faisant allusion à divers bruits qui ont couru relativement à un message ayant pour objet le mode de scrutin à choisir, se dit en mesure d'affirmer qu'il n'a jamais été question d'un message de ce genre.

Chronique générale.

Dans le monde politique et dans la diplomatie, on remarque beaucoup l'enthousiasme croissant de la presse radicale pour M. Thiers. Il est le véritable chef de la coalition des gauches, et la lutte, dès l'ouverture de la session, s'engagera directement entre l'ex-président et M. Buffet, au-dessus duquel M. Thiers et la coalition des gauches visent le maréchal de Mac-Mahon.

On annonçait ces jours-ci, de la façon la plus positive, une déclaration ministérielle pour la rentrée de la Chambre. Cette déclaration serait faite, non par M. Buffet, mais par M. Dufaure. Entre autres points, elle affirmerait la solidarité ministérielle non-seulement sur la question du mode de scrutin, mais sur tout l'ensemble de la politique

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA PAGE 125.

(Suite.)

Le marchand poussa un feint soupir de regret en comptant les six francs qu'il se reprochait inégalement d'avoir offerts avec trop de précipitation. Pendant qu'il entassait les livres et les cahiers dans son sac, la voisine était redescendue chez le pharmacien, d'où elle revint si promptement que l'Auvergnat, attelé aux brancards de sa petite charrette, recommençait seulement à crier dans la rue : « Avez-vous de vieux papiers à vendre ? » Et déjà Nancy avait administré à son intéressant malade la première des potions ordonnées par le docteur.

Pierre Joussetin ne rentra que vers la tombée du jour; sa femme eut à lui annoncer une heureuse nouvelle : la fièvre s'était calmée, et depuis quel temps l'enfant dormait d'un sommeil paisible.

Tout va bien, dit l'ouvrier, car j'ai trouvé de l'ouvrage; par exemple, je ne suis embauché qu'à partir de lundi, pour commencer la semaine.

D'ici là ? demanda Nancy.

— Sois tranquille, j'ai reçu une avance. — De ton nouveau patron ?

— Non, mais d'un mécanicien ajusteur à qui j'ai parlé de mon système de chauffage.... Il consent à s'associer avec moi... Mais il faut que je rassemble mes notes, que je les recopie; l'affaire sera conclue dès que j'aurai refait mes calculs et trouvé un dernier chiffre qui me manque encore.

Il alla vers le placard, et vit sur la cheminée des fioles de diverses grandeurs.

— Tu as fait des dettes, dit-il en souriant à sa femme.

— On a refusé de me vendre à crédit.... j'ai payé.

— Très-bien, répondit-il machinalement, sans se demander comment elle avait pu se procurer de l'argent; et il ouvrit le placard. Il recula, comme frappé d'étourdissement, à la vue de la place vide.

— Mes livres, mes manuscrits, où sont-ils ? — L'enfant allait mourir, répondit la pauvre mère en tressaillant; j'ai tout vendu pour acheter les remèdes qui l'ont sauvé.

Le regard de Pierre Joussetin flamboya, et ce fut d'une voix étranglée qu'il s'écria : — Tu as fait cela ?

— Eh bien, oui, je l'ai fait ! répliqua Nancy, indignée que la pensée du danger de mort de sa fille ne l'emportât pas sur les autres préoccupations

de l'inventeur. C'est la première fois, ajouta-t-elle, que ces malheureuses paperasses auront été bonnes à quelque chose.

— Mais ce que tu as vendu, c'est mon sang, c'est ma force, c'est ma vie, c'est mon âme !

Et Pierre Joussetin regardait sa femme avec égarment; il secouait ses frêles poignets à les briser sous son étrointe.

— J'aurais tout souffert, murmura Nancy; mais il s'agissait de Valentine, aucun sacrifice ne pouvait me coûter.

L'ouvrier n'écouait pas, ne comprenait rien; il disait des mots sans suite; sa voix avait la terrifiante sonorité du râle de l'agonisant; tout son corps tremblait, et ses prunelles nageaient dans un fluide qui les faisait briller d'une clarté sinistre.

Alors Nancy se demanda si en sauvant sa fille elle n'avait pas sacrifié son mari. Elle se laissa glisser lentement aux genoux du malheureux, et, les mains jointes, elle le regarda sans oser dire un mot.

Pierre Joussetin serrait son front à deux mains; un cri sourd sortit de sa poitrine comprimée, ses jambes fléchirent, et il tomba évanoui sur un escabeau. Quand les soins de Nancy l'eurent rappelé à la vie, il regarda sa femme comme s'il ne la reconnaissait pas; puis, lui montrant du doigt le placard ouvert et vide, il poussa un éclat de rire : l'inventeur était fou.

IV. — UNE PROTECTRICE.

La généreuse nature de Nancy lui permit, après qu'elle eut usé son désespoir et épuisé ses larmes, de résister à l'abattement qui devait résulter de l'épouvantable malheur dont elle venait d'être frappée. Se voyant condamnée à la double tâche d'élever une toute jeune enfant et de fournir à l'existence d'un fou, qu'il fallait protéger contre tout et contre lui-même, elle envisagea le présent sans faiblesse et osa ne pas désespérer de l'avenir. Elle se dit que le même sentiment qui l'avait portée à sacrifier son mari à sa fille lui commandait de de s'immoler elle-même pour tous les deux.

La jeune femme avait de bons voisins : ceux-ci ne sont pas rares dans les quartiers habités par les pauvres artisans. L'habitude qu'ils ont de vivre les portes ouvertes établit entre eux un courant d'intimité favorable, au moment du besoin, à la réciprocity de mille petits services qui coûtent peu à ceux qui les rendent, et qui sont inappréciables pour ceux qui les reçoivent.

Ce fut donc à qui viendrait en aide à la courageuse gardienne du malheureux inventeur, soit pour lui procurer du travail, soit pour la remplacer chez elle auprès des chères créatures qu'elle appelait ses deux enfants. Quelqu'un s'offrait toujours à les garder quand il lui fallait s'absenter pour reporter en ville l'ouvrage qu'elle avait

intérieure. Cette détermination a été prise à la suite d'un entretien important auquel assistaient le maréchal de Mac-Mahon, MM. Buffet et Dufaure.

Après la publication du discours de M. Thiers, on considère comme de plus en plus probable et utile que M. Dufaure soit chargé de faire la déclaration gouvernementale, aux lieux et place de M. Buffet.

On remarque la sévérité, plus encore, l'ironie avec laquelle le Nord, dans son principal article, juge le discours d'Arcachon.

Après cette appréciation de l'organe de la chancellerie russe, M. Thiers soutiendra-t-il encore que tout ce qu'il dit à la France, il le dit avec l'assentiment du prince Gortschakoff?

Après les jugements si divers de la presse française sur le discours de M. Thiers, il est bon de faire connaître ce qu'en dit le *Mémorial diplomatique*. Voici ce que pense cette feuille des appréciations de M. Thiers sur les relations de notre République avec les monarchies européennes :

« Le monde diplomatique a lu avec un certain étonnement, dans le discours prononcé par M. Thiers, à Arcachon, les passages qui ont trait aux rapports de l'Europe monarchique avec la République française.

« Le respect que l'âge et les éminentes qualités de M. Thiers commandent ne sauraient nous empêcher de dire que, dans les régions diplomatiques, on juge avec une certaine sévérité la manière dont l'illustre historien a cru pouvoir apprécier l'attitude des cabinets. L'honorable M. Thiers est bien libre d'émettre son opinion personnelle sur ce qu'il pense être le sentiment des grands cabinets. Par contre, tous ceux qui sont tant soit peu au courant des affaires contestent jusqu'à la possibilité que M. Thiers ait pu s'autoriser de communications à lui faites par tel ou tel cabinet, pour prêter aux souverains de l'Europe les opinions qu'il a émises sur leur compte dans le discours d'Arcachon. C'est de la politique fantaisiste exposée avec esprit : telle est l'impression qui reste de ce morceau et qui s'est manifestée dans les conversations des diplomates. »

On se rappelle que M. Jules Simon se plaignait d'avoir été filé pendant tout son voyage dans le Midi ; il paraît que M. Rouher se plaint aussi d'avoir été l'objet d'une surveillance absolument semblable.

Au moment où M. Thiers prétend que les radicaux sont trop sages pour songer à mettre leurs principes en pratique au pouvoir, les radicaux du conseil municipal de Paris vont commencer une campagne pour le rétablissement de cette mairie centrale qui

a toujours été le pivot de nos révolutions et qui a servi à l'installation de la Commune.

Une des commissions du conseil municipal de Paris prépare, sous la présidence de M. Hérold, la rédaction d'un projet de vœu tendant à ce que l'administration municipale de Paris soit confiée à un maire central et entièrement séparée de celle du département de la Seine.

Ce projet de vœu sera soumis à la sanction du conseil municipal dans une de ses plus prochaines séances. Le conseil général de la Seine sera également appelé à en délibérer.

On peut être certain que si ce vœu est proposé, il sera voté par le conseil. La nomination d'un maire à Paris est la conséquence naturelle des élections municipales. Le conseil, comme la Commune, doit être le maître de Paris.

Après M. Rouher, M. Raoul Duval a voulu produire aussi son manifesté bonapartiste. Dans une réunion privée tenue à Rouen, il a parlé de la constitution républicaine du Sénat, de l'Appel au peuple et du plébiscite, comme l'avait fait l'ancien ministre de Napoléon. Il a, comme lui, raillé la coalition des orléanistes et des républicains pour faire une œuvre dont ne voulaient pleinement ni les uns ni les autres. Finalement, il a dit qu'il fallait se préparer en vue de la révision. Nous donnons, comme plus significatifs, les passages qui se rapportent au maréchal de Mac-Mahon :

« Autrefois, on ne cessait de reprocher au gouvernement d'abuser du nom de l'empereur, et il y avait bien quelque chose de fondé dans ce reproche ; mais il me semble que ceux qui le formulaient avec tant d'amertume ne se privent pas aujourd'hui d'abuser du nom du maréchal de Mac-Mahon, qui ne leur appartient pas.

« Pour peu qu'on les atteigne, c'est, à les entendre, le maréchal qui est blessé. Si on projette sur la fermeté et la sincérité de leurs convictions un rayon de lumière, ils s'efforcent de fondre leur droiture soupçonnée dans l'incontestable loyauté du maréchal, dont la conscience, soyez-en sûrs, répond aux voix qui s'élèvent dans le pays pour venger la morale et la patrie. (Acclamations.) »

« Mac-Mahon n'est pas la propriété de telle ou telle fraction de l'opinion, il appartient à la France.

« Non, nous ne voulons pas renverser son gouvernement, que nous avons contribué à fonder.

« Pourquoi le voudrions-nous ? Serions-nous plus avancés dans le sens de la consultation sincère de la nation, quand nous l'aurions privée de la garantie la plus sûre qu'elle possède pour le maintien de l'ordre matériel ?

« Il ne faut pas vous le dissimuler ; en effet, politiquement, nous nous retrouvons aujourd'hui identiquement dans la situation contre laquelle les conservateurs ont voulu réagir au lendemain de l'élection Barodet.

« Elle s'est aggravée par la désertion d'une partie d'entre eux, et la reconnaissance légale de la République dont ses adeptes sont maintenant impatients de tirer les conséquences.

« Le parti de l'appel au peuple n'attend rien, vous le savez, que de la libre volonté de la France, et personne ne saurait être un meilleur gardien de sa liberté, un plus fidèle exécuteur de sa volonté que le soldat de Malakoff et de Magenta.

« Non, nous ne cherchons pas à renverser le gouvernement du maréchal ; nous continuerons au contraire à le soutenir ; mais ce que nous ne voulons pas, c'est que, passant par-dessus la volonté de la France, on se serve du présent pour en faire la préface obligée de quelque autre régime politique. (Applaudissements répétés.)

« Mes chers concitoyens, si vous voulez, comme moi, que le pays prononce directement sur la forme à venir de son gouvernement, mettez-vous en mesure de l'affirmer par vos choix électoraux et opposez à l'entente radicale la discipline, le dévouement et la persévérance de véritables conservateurs. (Applaudissements.)

« Nous n'avons pas à vous recommander, comme on fait aux violents, de vous tenir calmes et de vous montrer patients. Il nous suffit de vous dire : Telle est la loi, pour être certain qu'il ne saurait vous venir à la pensée de l'enfreindre volontairement.

« Chacun pour soi le droit de révision et Mac-Mahon pour la France et pour tous : Voilà, mes chers concitoyens, quelle sera désormais la politique légale des partisans de l'appel au peuple. (Acclamations redoublées.) »

Les Alsaciens-Lorrains en Algérie.

La Société de protection des Alsaciens-Lorrains demeurés Français va diriger, dans la semaine, sur les villages fondés par elle, en Algérie, un nouveau groupe de colons formant dix-sept familles.

La Société, présidée par le comte d'Haussonville, ne recule, on le voit, devant aucun sacrifice, pour mener à bonne fin l'œuvre qu'elle a entreprise avec un si louable zèle. Malheureusement, le fléau qui a récemment sévi, avec tant de violence, sur nos départements du Midi, n'a pas épargné la région de l'Algérie où se trouvent les nouveaux villages bâtis par la Société de protection, détruisant les récoltes qui se présentaient sous le plus bel aspect.

C'est là, d'ailleurs, hâtons-nous de le dire, un malheur purement accidentel qui, s'il impose à la Société de protection des sacrifices imprévus, n'est pas fait pour décourager les personnes qui veulent bien s'intéresser au succès, dès maintenant assuré, de la colonisation algérienne.

L'EMPEREUR GUILLAUME A MILAN.

Nous lisons dans une correspondance de l'*Opinion nationale* datée de Milan, 21 octobre :

« Le général Cialdini, qui a été détaché auprès de l'empereur Guillaume pendant son séjour en Italie, n'a pas précisément une sinécure. Le vieil empereur montre la plus grande curiosité, une curiosité insatiable pour les détails d'organisation de l'armée italienne. Cette curiosité est, du reste, partagée par tout l'état-major prussien, sanglant leçon de Custoza, l'armée du roi Victor-Emmanuel a été soumise à une réorganisation complète et rigoureuse. A Berlin on voudrait connaître les résultats de ce travail qui s'accomplit depuis huit ans, et savoir quel cas il faudrait faire de l'armée italienne, soit comme alliée—soit comme ennemie. C'est donc avant tout un voyage d'exploration militaire qui a été entrepris.

« On le savait ici, et rien n'a été négligé pour donner à Guillaume I^{er} et au comte de Moltke une idée avantageuse des forces que l'Italie pourra, à un moment donné, mettre en campagne. Il n'y a, à présent, à Milan, que des troupes d'élite, et les 20,000 hommes réunis hier sur la place d'Armes offraient un aspect à la fois imposant et très-brillant.

« L'empereur Guillaume regardait le défilé en connaisseur, et à chaque régiment qui passait, il communiquait ses impressions tantôt au roi, tantôt au général Cialdini. Ce qui a paru surtout le frapper, c'est la légèreté de mouvements chez l'infanterie, et surtout chez les bersagliers.

« Cette troupe d'origine essentiellement révolutionnaire (le noyau a été formé par des volontaires lombards) ne défile jamais autrement qu'au pas gymnastique. Evidemment, il y a loin de cette allure à la marche automatique des grenadiers prussiens, qui, sur le champ de parade, deviennent des machines alignées.

« L'empereur, bien entendu, est un partisan acharné des manœuvres à la prussienne ; en revenant au palais, il n'a pas caché au roi que cette méthode, qui laisse trop d'initiative à l'individu, pourrait avoir ses périls sur le champ de bataille.

« Le roi a répondu à son hôte que, dans les conseils militaires, on avait longuement discuté s'il convenait d'adopter la méthode allemande ; mais après maint essai, on avait dû reconnaître qu'elle était tout-à-fait contraire à la nature et au tempérament du soldat italien, qui ne s'y ferait jamais.

« Une discussion toute amicale s'est engagée sur ce point entre les deux souverains, passionnés tous les deux pour les questions militaires. Elle s'est terminée par l'offre du roi de faire exécuter à quelques bataillons les manœuvres de guerre en usage dans son armée.

« L'empereur a accepté avec empressement, et, si le temps le permet, ces exercices auront lieu demain jeudi sur la place d'Armes. Bien entendu que M. de Moltke assistera aussi à cette petite fête militaire, et le roi a déclaré qu'il était curieux de connaître l'avis du célèbre tacticien allemand. Je ne manquerai pas de me trouver aussi à la place d'Armes et ne craindrai pas de vous transmettre mes impressions de *pékin*.

« En attendant, Guillaume questionne toujours M. Cialdini. — A Solférino et à San-Martino que traverse tous deux le chemin de fer de Vérone à Milan, il a fallu ralentir la marche du train impérial, l'empereur désirant regarder à loisir le champ de bataille du 24 juin 1859 et du 24 juin 1866. Il

terminé.

Au milieu de ses peines, une consolation lui avait été réservée : la santé de Valentine se raffermissait ; bientôt l'incarnat velouté de ses joues annonça son rétablissement complet.

Après deux ans passés depuis l'événement qui le priva de sa raison, Pierre Joussetin, sans être autrement malade, s'obstinait à se tenir constamment au lit ; là, presque toujours silencieux et recueilli, le pauvre fou essayait de ressaisir et de renouer les fils brisés du passé. Il n'échappait à la fatigue de ce travail mental que lorsque Nancy, s'armant de courage, répétait certaine romance populaire qu'il aimait autrefois à lui entendre chanter. Il écoutait avec attention, presque avec intelligence, et quand elle avait fini, lui, comme les enfants qu'on essaye d'endormir en fredonnant une berceuse, disait : « Encore, encore ! » C'était évidemment, pour son esprit en désarroi, un soulagement précieux ; ce lui fut un ravissement inexprimable quand il entendit de Nancy la voix frêle de Valentine. La charmante enfant, douée à la fois de facilité à apprendre et de mémoire, avait, sans mettre sa mère dans son secret, retenu l'air et les paroles de la chanson favorite de son père.

L'effet de ce touchant duo fut si salutaire, que Nancy put croire qu'en le renouvelant tous les jours elle en obtiendrait la guérison de son mari. Cette

espérance ne devait pas se réaliser ; mais, du moins, le moyen infatigable d'apaisement et de distraction était trouvé.

Dans l'intérêt de Valentine, il fallut que sa mère se résignât à l'envoyer à l'école. L'enfant, au milieu de ce petit monde remuant et causeur, qu'une mouche qui vole semble emporter à sa suite, se fit remarquer par son application à l'étude. Quand Nancy recevait des compliments à propos des remarquables progrès de sa fille, elle ne pouvait s'empêcher de soupirer.

— De quoi lui serviraient-ils, ces progrès ? se disait-elle ; ne faudra-t-il pas, dans deux ou trois ans, interrompre ses études pour lui faire commencer son apprentissage ? quand je dis apprentissage, c'est déjà trop ; elle fera ce que je fais moi-même, des ouvrages de couture qui rapportent juste assez pour empêcher l'ouvrière de mourir de faim. Quant à lui faire apprendre un métier lucratif, il ne m'est pas permis d'y penser ; il faut payer cher pour cela, et, de plus, sacrifier trois ou quatre années de son temps. Et si je venais à manquer ici, pensait-elle avec terreur, en regardant du côté du lit, où songeait vaguement l'aliéné, qui le garderait ? qui le soignerait ? Elle n'osait ajouter : qui le nourrirait ?

Plus d'une fois on conseilla à Nancy d'envoyer Pierre Joussetin dans une maison de charité destinée au traitement des fous ; mais quel que fût son

découragement au moment où un tel conseil lui était donné, il ravivait son énergie.

— Quand je l'ai pris pour compagnon de ma vie, disait-elle, il était sain d'esprit, bon mari et brave travailleur ; je le garderai près de moi jusqu'à ce que son intelligence se réveille et rende le courage à son cœur, la force à ses bras. S'il doit recouvrer l'une et l'autre, c'est à moi, c'est à notre enfant qu'il les devra.

En effet, Nancy n'était plus la seule qui fût nécessaire à Pierre Joussetin ; la présence de Valentine était aussi un besoin pour lui : il s'attristait quand il la voyait, son petit panier au bras, partir pour l'école ; le retour de sa fille à la maison mettait un rayon de joie dans ses yeux.

Une dame, bienfaitrice des enfants pauvres, venait parfois visiter l'école ; elle ne tarda pas à remarquer cette jolie blondine, qui paraissait faire du travail un plaisir, et dont les rapides progrès émerveillaient tous ceux qui pouvaient les constater. La visiteuse s'informa de la situation des parents de Valentine, et redoubla de sympathie pour l'élève modèle, quand on lui eut appris quel affreux malheur avait privé Pierre Joussetin de sa raison.

Un soir, à l'heure où les petites écolières quittaient la classe, M^{me} Grandmaison, qui avait souvent interrogé Valentine, plus charmée encore ce jour-là de ses réponses, attendit son départ et lui

— Mène-moi chez ta mère.

L'enfant saisit la main que la dame lui tendait, et la conduisit jusqu'à la pauvre maison de la rue Saint-Maur-Popincourt, où demeuraient ses parents.

Nancy éprouva un léger trouble en voyant entrer dans sa mansarde une dame mise avec élégance et bon goût.

— C'est la bonne dame de qui je t'ai souvent parlé, s'empressa de dire Valentine.

Puis elle alla embrasser et rassurer son père, qu'inquiétait la présence d'une inconnue.

(La suite au prochain numéro.)

Théâtre de Saumur.

La prochaine représentation de la troupe d'Angers se composera de *Fleur de Thé*, opéra-bouffe en 3 actes, paroles de M. Alfred Duru et Henri Chivot, musique de Charles Lecocq.

Dans cette même soirée on donnera le *Maître de Chapelle* ou les *Noce de Jeanne*, avec le nouveau baryton engagé par M. Marck.

s'est fait expliquer les phases des deux journées, approuvant telle disposition et critiquant celles qui à Custozza avaient été fatales aux Italiens.

« Si le séjour impérial se prolonge d'un jour ou deux, il y aura également visite au champ de bataille de Magenta. Guillaume pourra y contempler la pyramide élevée par la reconnaissance des Italiens à l'armée française. Ce monument a été édifié près de la station du chemin de fer, tout juste à l'endroit où le maréchal de Mac-Mahon, arrivant à l'improviste, décida du sort de la journée. »

Répondant à une allocution de M. Biancheri, président de la Chambre des députés, l'empereur d'Allemagne déclare que le chaleureux accueil qu'il vient de recevoir est le plus beau qu'il eût vu dans toute sa vie. S'applaudissant ensuite des sentiments d'amitié qui lui sont prodigués en Italie, il ajoute : « Deux pays, qui sont arrivés ensemble à l'unité, doivent toujours rester amis. »

— Oui, oui, — s'empresse de répondre Victor-Emmanuel, — nous sommes et nous serons toujours bons amis !

Saisissant alors la main du roi, et l'étreignant fortement : — Oui, — répéta Guillaume, — nous le serons toujours ! toujours !

Tel est le récit de la *Nazione*, à laquelle nous devons laisser l'honneur d'avoir fait connaître au public cette idylle royale.

Milan, 23 octobre, soir.

L'empereur d'Allemagne a quitté Milan à une heure et demie.

Le même cérémonial a été observé au départ qu'à l'arrivée.

L'empereur et le roi se sont embrassés.

L'empereur a adressé quelques paroles de remerciements au syndic de Milan, M. Bellinzaghi.

Les personnages de la suite des deux souverains portaient les décorations qui leur ont été accordées.

Le roi part à 3 heures pour Turin.

Chronique Locale et de l'Ouest.

LA STATUE DE JEANNE DE LAVAL.

Nous lisons dans l'*Union de l'Ouest*, d'Angers :

Pour compléter ce qui a été dit déjà de la statue de Jeanne de Laval, il n'est pas inutile d'ajouter que l'habile sculpteur à qui les habitants des Rosiers doivent cette belle et si gracieuse statue de leur bienfaitrice, est un Angevin. Notre compatriote, M. Charron, épris d'un goût irrésistible pour les arts, abandonna sa première profession, âgé de plus de vingt ans, et entra chez M. Barème où il ne tarda pas à devenir un de ses premiers ouvriers ; de là il passa à l'atelier de M. Chapeau et déjà, il y a quelques années, on lui connaissait assez de goût et de ciseau pour lui confier, comme praticien, l'exécution des bustes de notre théâtre, de ces quatre statues allégoriques ainsi que les deux groupes d'enfants qui accostent le fronton.

Bien apprécié des artistes angevins, dont il faisait valoir l'idée par la fine exécution de leurs œuvres, il lui avait presque toujours manqué de pouvoir interpréter ses propres conceptions ; ou bien, dans ce cas, sa signature faisant défaut à ses créations, elles ne profitaient qu'à l'atelier d'où elles étaient sorties. Mais, désormais, par sa *Jeanne de Laval*, qui cette fois lui appartient bien toute entière et que le redoutable voisinage de celle de David n'éclipse nullement, M. Charron nous montre une fois de plus que la liste déjà longue des artistes de talent qui honorent notre cité n'est point encore fermée.

La première partie du contingent.

Une nouvelle circulaire du ministère de la guerre répartit ainsi, d'après la taille qu'ils ont, les 80,438 jeunes gens qui composent la première partie du contingent, appelés du 20 au 25 octobre sous les drapeaux :

Ceux qui ont une taille de 1 mètre 54 au minimum seront pour l'infanterie de ligne, les tirailleurs algériens, les chasseurs à pied, les infirmiers militaires, les commis et ouvriers militaires d'administration, les zouaves et les sapeurs-pompiers de Paris.

Ceux de 1 mètre 62 entreront dans les chasseurs à cheval, les hussards, les chasseurs d'Afrique, les spahis et le train des équipages militaires.

Ceux qui ont 1 mètre 64 seront envoyés dans les

compagnies d'ouvriers d'artillerie, d'artificiers et du train d'artillerie ;

Ceux dont la taille dépassera 1 mètre 66 entreront dans les régiments de dragons et du génie ;

Ceux qui ont plus de 1 mètre 67 serviront à recruter les régiments d'artillerie et de pontonniers ;

Enfin, au-dessus de 1 mètre 70, ils seront envoyés dans les régiments de cuirassiers.

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante :

« Monsieur le préfet,

« Je suis fréquemment saisi de propositions tendant à échanger la dénomination des voies publiques de certaines villes pour leur attribuer des noms de personnages.

« Ces propositions, qui ont le caractère d'hommages publics, ne peuvent, vous le savez, être mises à exécution qu'en vertu d'un décret spécial, conformément au principe posé par l'ordonnance de juillet 1816, qui soumet à la sanction préalable du gouvernement toutes décisions des corps municipaux tendant à donner des témoignages de reconnaissance publique.

« Je suis loin de blâmer le sentiment qui porte les municipalités à perpétuer le souvenir des services rendus, soit au pays, soit à la commune ; je crois néanmoins utile de signaler certains écueils.

« Un de mes prédécesseurs, par une circulaire du 40 février 1856, les avait déjà prévenues qu'il ne saurait donner aucune suite aux demandes tendant à faire approuver des témoignages de reconnaissance publique décernés à des personnes vivantes et plus spécialement à des fonctionnaires en service.

« Même parmi les fonctionnaires décédés, il en est sur lesquels l'histoire ne s'est pas encore prononcée, et dont la vie ou les œuvres, trop rapprochées de nous, donnent lieu à des appréciations divergentes. Il convient d'écarter ces noms et de s'en tenir à ceux que le temps a mis à l'abri des variations de l'opinion publique.

« Enfin, pour conserver leur caractère et leur prix, ces sortes d'hommages ne doivent pas être prodigués, et il faut les réserver aux hommes qui se recommandent par de réels et incontestables services.

« Un autre intérêt de pure éditité doit mettre les mêmes municipalités en garde contre les noms propres, alors surtout que ces noms doivent prendre la place d'anciennes dénominations. Les changements présentent toujours, en cette matière, plus d'inconvénients que d'avantages, et les meilleures appellations sont celles que l'usage a consacrées. A moins donc de nécessité absolue, il convient de les conserver.

« C'est à ces règles, monsieur le préfet, que l'administration supérieure s'est toujours attachée, et je suis, en ce qui me concerne, résolu à ne point m'en écarter dans l'examen des propositions qui me seraient soumises.

« En vous les rappelant, monsieur le préfet, mon but est de vous mettre à même d'y ramener les municipalités qui les perdraient de vue ; vous agirez près d'elles par voie de conseils, et, au besoin, vous vous dispenseriez de me soumettre les projets qui ne seraient pas conçus dans un sens conforme aux présentes instructions.

« Recevez, etc.

« Le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur, »

« BUFFET. »

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 24 octobre 1875.

Versements de 50 déposants (6 nouveaux), 5,269 fr.

Remboursements, 40,321 fr. 41 c.

Faits divers.

Le malheur qui vient de frapper la commune de Pluhelin (Morbihan), dit le *Courrier de Bretagne*, a bien été, hélas ! aussi affreux que nous le pressentions. Une lettre particulière de Rochefort-en-Terre, 24 octobre, nous donne tous les détails suivants :

Le 15 du courant, vers onze heures du matin, un éboulement a eu lieu à l'ardoisière de la Croix-du-Chêne, commune de Pluhelin, exploitée par M. Desgouilles. Une demi-heure après, M. Jules Peschard, juge de paix, prévenu par M. Desgouilles, y était rendu avec M. le maire de Rochefort ; il descendit de suite dans la cité ardoisière où

M. Desgouilles et M. Jubel, son représentant, avaient commencé les travaux de déblaiement, avec ses ouvriers et plusieurs autres des carrières voisines.

Le juge de paix envoya de suite un télégramme à M. le procureur de la République à Vannes ; M. Desgouilles en adressa un à l'ingénieur des mines à Rennes.

M. le procureur et M. le préfet du Morbihan sont arrivés à Rochefort vers onze heures du soir et se sont fait conduire de suite à la carrière ; mais on n'y travaillait pas, car le travail, reconnu par trop dangereux, était, hélas ! d'ailleurs inutile, car on ne pouvait conserver aucun espoir de sauver les six malheureux ouvriers, y compris le contre-maitre-chef des travaux, qui se trouvaient engloutis sous la masse de pierres et qui, certainement, avaient été écrasés, car on n'a pas entendu un cri, pas une plainte ! Quatre autres ouvriers ont été plus ou moins blessés.

L'ingénieur des mines est arrivé à Rochefort à six heures du matin, et s'est tout de suite rendu à la fatale carrière.

Vendredi soir, un cadavre avait été retiré ; le samedi matin, deux autres.

Ces trois cadavres ont été enterrés à Pluhelin, samedi, à deux heures ; en tête du convoi marchaient MM. Desgouilles, le préfet, le procureur, le maire de Rochefort, celui de Pluhelin, le juge de paix et le brigadier de gendarmerie.

Lundi on a retrouvé deux cadavres et hier soir le dernier. Tous étaient écrasés et défigurés. Le plus âgé avait 58 ans, il a trois enfants majeurs dans une position relativement aisée ; le plus jeune, 24 ans, célibataire ; deux mariés sans enfants, un ayant trois enfants en bas âge et l'autre une femme enceinte.

D'après le rapport de l'ingénieur et l'enquête de M. le juge de paix, nul reproche à faire à M. Desgouilles.

Ce matin encore, à huit heures, au moment où les ouvriers étaient hors la carrière, un bloc (la queue du précédent) d'environ cent mètres cubes s'est écroulé ; mais on s'y attendait et on le surveillait.

P.-S. — L'éboulement a eu lieu sans craquement ; les ouvriers n'ont pas été pour reprendre leurs outils ; tout a eu lieu inopinément et le déblai a eu lieu immédiatement.

L'incendie qui a éclaté la semaine dernière à l'arsenal de Brest a été beaucoup moins désastreux que le télégraphe ne l'avait annoncé.

C'est à deux heures du matin que l'incendie a éclaté dans les ateliers de limerie et taraudage des forges, qui dépendent des directions des services hydrauliques et de l'artillerie.

Le feu s'est déclaré dans le petit hangar des chaudières du marteau-pilon, lequel a été complètement détruit, puis il s'est propagé dans l'atelier principal qui se compose d'un corps de bâtiment, comportant un rez-de-chaussée, un premier étage et des combles.

Aussitôt l'alarme donnée, M. le préfet maritime baron Méquet s'est transporté sur les lieux et a organisé les secours, qui ont pu arrêter les progrès de l'incendie à cinq heures du matin, grâce aux pompes et aux citernes flottantes.

Il a été reconnu que le feu avait été causé par la chute de quelques escarbilles qui s'étaient projetées dans un tas de bois près du marteau-pilon.

Les travaux des machines ont dû reprendre hier lundi, et les machines emprunteront leurs mouvements à des moteurs voisins.

L'atelier d'ajustage, situé sur la rive droite de la rivière la *Penfeld*, employait environ 94 ouvriers.

Les pertes, évaluées de 15 à 20,000 francs, et non à un million, comme on l'avait affirmé d'abord, se bornent dans la destruction du petit hangar des chaudières, les grandes chaudières et le tuyautage, et enfin les meubles et les transmissions.

Tout était assuré, et aucun accident ne s'est heureusement produit pendant le sauvetage.

A Roténeuf, dit le *Journal de Saint-Malo* de mercredi, il est tombé une si forte grêle, que les femmes de la campagne rapportent qu'il tombait du ciel des morceaux de glace énormes.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Bulletin de la Bourse.

Paris, 25 octobre.

Les recettes générales ont acheté 40,000 fr. de 5 0/0 et 45,000 de 3 0/0 ; ces achats ont contribué dans une certaine mesure à soutenir les cours qui avaient une tendance à la baisse.

Le 5 0/0, qui a débuté à 104,85, a descendu jusqu'à 104,65, mais a pu se relever en clôture à 104,80, cours de samedi.

Le 3 0/0, débutant au cours de la précédente clôture, a perdu 5 centimes et on l'offre à la fin de la bourse à 65,50. Le marché a d'ailleurs été très-lourd et la plupart des valeurs ont reculé de quelques centimes.

Le Turc ouvert à 25,40 et fermé à 25,55. Les lots sont à 72,50.

Le Crédit mobilier se conserve très-ferme à 472, et il est probable qu'on le clôture en liquidation de 475 à 480.

L'Italien reste dans les mêmes cours : il est demandé à 73,15.

Le Mobilier espagnol, qui n'a gardé que quelques jours les cours de 700, s'est tenu aujourd'hui à 685.

Les Chemins de fer sont toujours sans variation, mais leur fermeté ne laisse rien à désirer.

La Société générale fait 563.

Les actions de Suez restent à 622, et les délégations à 641.

Gaz, 4,030. — Banque de Paris, 4,448.

Extérieure espagnole 47 3/8 ; — Intérieure, 4 5/16.

LA PATRIE (35^e ANNÉE), rue du Croissant, 42, Paris, toujours rapidement et sûrement renseignée, donne en primes gratuites : LE THÉÂTRE D'ALEXANDRE DUMAS FILS, 4 magnifiques volumes in-18 contenant : *la Dame aux Camélias*, *Diane de Lys*, *le Demi-Monde*, *la Question d'Argent*, *le Fils naturel*, *un Père prodigue*, *l'Ami des Femmes*, *les Idées de M^{me} Aubray*, avec les célèbres préfaces dont l'éminent auteur dramatique a fait précéder ces pièces ; — LES MÉMOIRES DE M. GUIZOT, 8 vol. valant 60 fr. en librairie ; — L'UNIVERS ILLUSTRÉ, des PARTITIONS DE MUSIQUE OU DES OUVRAGES à choisir dans la librairie Michel LEVY.

La Patrie commencera mercredi prochain, 27 octobre, la publication d'un grand roman-feuilleton inédit : LES HAINES, dû à la collaboration de deux de nos meilleurs romanciers, MM. DE LYDEN et EMILE RICHEBOURG.

La Patrie publiera ensuite LES MYSTÈRES DE PHILADELPHIE.

Ces deux grands Romans paraissent appelés à un immense succès. — 16 fr. par trimestre.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.

N° 4704. — 23 Octobre 1875.

Texte : Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Nos gravures : M. Naquet ; — Voyage de l'empereur d'Allemagne en Italie ; — Les fêtes de Luxembourg ; — Le chemin de fer parlementaire ; — Carpeaux. — Trop belle et trop laide, nouvelle, par M. Xavier Eyma (suite). — Chronique du Sport. — Théâtre des Variétés : *La boulangère a des écus*, opéra-bouffe. — *L'Histoire des Croisades*. — Les Théâtres. — Revue financière de la semaine. — Faits divers. — Machines à vapeur verticales, système J. Hermann-Lachapelle.

Gravures : Le voyage de l'empereur d'Allemagne à Milan : l'empereur et le roi d'Italie se rendant au salon d'honneur du Palais-Royal ; — Décoration de la gare ; — Décoration de la place Cavour ; — Travaux de démolition entrepris pour dégager les abords de la cathédrale de Milan ; — Chambre à coucher de l'empereur d'Allemagne au Palais-Royal. — M. Naquet. — Le chemin de fer parlementaire de Versailles : plan du tracé de la gare de la rive gauche au palais de l'Assemblée nationale. — La maison mortuaire de Carpeaux (2 gravures). — Groupe en argent offert par le grand-duc de Luxembourg à S. A. R. le prince Henri des Pays-Bas, à l'occasion du 25^e anniversaire de sa lieutenante générale. — Théâtre des Variétés : *La Boulangère a des écus*, opéra-bouffe de MM. Meilhac et Halévy, musique d'Offenbach. — *L'Histoire des Croisades* : Godefroy de Bouillon s'élançant dans Jérusalem. — Machine à vapeur verticale, vue de face, système J. Hermann-Lachapelle. — Echecs. — Rébus.

L'événement le plus considérable qui se soit produit depuis longtemps dans le journalisme, c'est l'apparition d'un journal quotidien républicain conservateur réunissant une partie politique et littéraire sérieuse, et une partie parisienne de l'intérêt le plus piquant. Pour atteindre ce résultat, l'Opinion s'est décidée, tant que siégera la Chambre, à donner tous les jours

6 pages au lieu de 4

et cela sans augmentation du prix de l'abonnement, qui reste fixé à 16 fr. par trimestre.

Un numéro d'essai est envoyé à toute personne qui en fait la demande par carte postale adressée à l'administrateur de l'Opinion, 5, rue Coq-Héron, Paris.

Prime gratuite: le SIÈGE DE PARIS, un beau volume in-8°.

Par les soins du Comité d'Assistance aux Œuvres philanthropiques de la Marine, MM. les Préfets, Sous-Préfets et Maires de nos départements reçoivent avec enthousiasme des billets de la Tombola au profit de ces Œuvres patronnées par M^{me} la Maréchale de Mac-Mahon. Ces billets du prix de UN franc s'envoient avec rapidité; nous croyons donc bien faire, en prévenant nos lecteurs que s'ils ne trouvent plus de ces billets aux Mairies ou Préfectures de leur département, ils peuvent s'adresser directement au Trésorier du Comité, siégeant à Paris, au Palais de l'Industrie, porte 4.

Le tirage aura lieu irrévocablement le 4 novembre à midi.

L'éditeur Schoen, Boulevard Malesherbes, à Paris, vient de mettre en vente deux nouvelles danses de E. SIMONNOT: *La Charmeuse*, valse brillante, et *La Fleur du Souvenir*, polka-mazurka.

Nous ne doutons pas du succès de ces charmantes compositions de l'auteur des polkas *Bayá* et *Pâté de Chartres*, qui ont fait les délices des salons parisiens, l'hiver dernier.

Pour recevoir franco, adresser à l'éditeur 2 fr. 50 pour la valse et 2 fr. pour la mazurka.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offerte par la maison Abel Pilon, de Paris.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (14^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.

Les demandes doivent être adressées à MM. REYOU et C^o, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Le Dictionnaire abrégé de la Langue française que vient de mettre en vente la librairie Hachette et C^o, aura bientôt sa place dans toutes les bibliothèques: il a été exécuté avec l'approbation de M. Littré par M. Beaujan, son plus assidu collaborateur. C'est le résumé du grand Dictionnaire, c'est la réduction en un seul volume de l'immense travail du maître. L'ouvrage paraît en 25 fascicules à 50 centimes; l'ouvrage complet est en vente.

Marché de Saumur du 23 octobre.

Froment (l'hect.) 77 k.	18 95	Huile de lin.	50	40
2 ^e qualité.	74	Graine trèfle	50	60
Seigle.	11 50	— luzerne	50	35
Orge.	65	Foin (h. bar.)	780	95
Avoine h. bar.	50	Luzerne	780	80
Fèves.	75	Paille	780	35
Pois blancs.	80	Amandes.	50	—
— rouges.	80	— cassées	50	—
Graine de lin.	70	Cire jaune.	50	250
Colza.	65	Chanvres 1 ^{re}	59	—
Chevevis.	50	qualité (52 k. 500)	59	—
Huile de noix	70	2 ^e	53	—
— chenevis	50	3 ^e	48	—

COURS DES VINS.

BLANC (2 hect. 30).		
Coteaux de Saumur, 1873.	1 ^{re} qualité	à 65
Id.	2 ^e	à 70
Ordin., envir. de Saumur, 1874.	1 ^{re}	à 60
Id.	2 ^e	à 55
Saint-Léger et environs, 1874.	1 ^{re}	à 60
Id.	2 ^e	à 55
Le Puy-N.-D. et environs, 1874.	1 ^{re}	à 55
Id.	2 ^e	à 50
La Vienne, 1874.	3 ^e	à 45

Rouges (2 hect. 30).	—
Souray et environs, 1874.	1 ^{re} qualité
Champigny, 1874.	2 ^e
Id.	3 ^e
Id.	1 ^{re}
Varrains, 1873.	2 ^e
Varrains, 1874.	1 ^{re}
Bourgueil, 1873.	1 ^{re} qualité
Id.	2 ^e
Id.	3 ^e
Id.	1 ^{re}
Restigné.	1 ^{re}
Chinon, 1873.	1 ^{re}
Id.	2 ^e
Id.	3 ^e
Id.	1 ^{re}
Id.	2 ^e
Id.	3 ^e

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers	
6 heures 10 minutes du matin.	—
11 — 30 —	—
1 — 40 —	du soir.
7 — 40 —	—

Départs de Poitiers pour Saumur :	
6 heures — minutes du matin.	—
10 — 30 —	—
12 — 30 —	du soir.
6 — 40 —	—

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 OCTOBRE 1875.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	65	65	10	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	750	5	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	717	50
4 1/2 % jouiss. septembre.	95	10		Crédit Mobilier.	171	25	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	680	
5 % jouiss. novembre.	104	85	05	Crédit foncier d'Autriche.	325		Société autrichienne, j. janv.	605	3 75
Obligations du Trésor, 1. payé.	470			Charentes, 400 fr. p. j. août.	348	75	OBLIGATIONS.		
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	327			Est, jouissance nov.	588	75	Orléans.	317	
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	480			Paris-Lyon-Méditerran., j. nov.	970	25	Paris-Lyon-Méditerranée.	313	
1865, 4 %	495		2 25	Midi, jouissance juillet.	698	75	Est.	312	75
1869, 3 %	346	50		Nord, jouissance juillet.	1175		Nord.	316	75
1871, 3 %	322			Orléans, jouissance octobre.	976	25	Ouest.	311	
1875, 4 %	465			Ouest, jouissance juillet.	605		Midi.	310	50
Banque de France, j. juillet.	3550		30	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.			Deux-Charentes.	292	
Comptoir d'escompte, j. août.	596	25		Compagnie parisienne du Gaz.	1027	50	Vendée.	217	50
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	495			Société Immobilière, j. janv.	22		Canal de Suez.	512	50
Crédit Foncier colonial, 250 f.	330			C. gén. Transatlantique, j. juill.	315				
Crédit foncier, act. 500 f. 250 p.	910		8 75						

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 3 mai 1875).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	—
6 — 45 — — (arrête à Angers).	omnibus.
9 — 1 — — — (arrête à Angers).	omnibus.
1 — 39 — — — soir.	—
4 — 19 — — —	express.
7 — 23 — — —	omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOULON.	
3 heures 4 minutes du matin, omnibus-voiture.	—
8 — 30 — — — omnibus.	—
9 — 50 — — —	express.
12 — 38 — — — soir.	omnibus.
4 — 44 — — —	—
10 — 28 — — —	express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h.

A VENDRE UN GLOS

Au Pont-Foucharde.

S'adresser à M. VINSONNEAU, rue de Bordeaux, n° 66. (599)

Commune de Verrie.

ADJUDICATION DE TRAVAUX

Le Maire de la commune de Verrie prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Verrie, le dimanche 31 octobre 1875, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux ci-après :

1 ^o 605 mètres courants de terrassements	272 f. 25
2 ^o 605 mètres courants d'empierrement	1.784 75
3 ^o Entretien pendant le délai de garantie	426
Total	2.483

Les cahiers des charges et devis sont déposés au bureau de M. l'Agent-Voyer de la première circonscription de Saumur, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

COMMUNE DE BRÉZÉ.

ADJUDICATION DE TRAVAUX

CONSTRUCTION D'UNE MAIRIE ET ÉCOLE

Le Maire de la commune de Brézé prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Brézé, le dimanche 7 novembre 1875, à une heure après midi, à l'adjudication des travaux pour la construction d'une maison d'école et d'une mairie.

Les devis s'élèvent à la somme de 9,728 fr. 20 c.

Les cahiers des charges et devis sont déposés à Brézé, à la Mairie, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet. Hôtel-de-Ville de Saumur, le 28

A VENDRE UN Foudre

D'une contenance d'environ trente-deux barriques.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

LES

CAVES DE L'ANCIENNE BRASSERIE DE SAINT-FLORENT.

Maison d'habitation, écurie, hangar et deux jardins; le tout attenant aux caves.

S'adresser à M. DE LAFRÈGEOLIERE, à Saint-Florent. (128)

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

UNE MAISON

Sise à Noyant, canton de Gennes,

Actuellement occupée par la brigade de gendarmerie.

S'adresser à la Sous-Préfecture de Saumur.

A LOUER PRÉSENTÉMENT,

UNE MAISON

Rue de l'Échelle.

S'adresser au Directeur de l'École des Frères. (367)

A VENDRE

JUMENT, alézane, de pur-sang, âgée de cinq ans, attelée et montée.

S'adresser à M. RIDY, à Trèves-Couault. (499)

M^o FLEURIAU, notaire à Bourgueil (Indre-et-Loire), demande pour clerc un jeune homme se destinant au notariat. (486)

M^o SANZAY, notaire à Brézé, demande de suite un clerc capable de faire le courant d'une étude. (504)

ON DEMANDE DEUX EMPLOYÉS, dont l'un en mercerie et l'autre en épicerie, âgés de 25 à 30 ans. S'adresser au bureau du journal.

M. HEGRON, négociant en grains, donne avis que son domicile actuel est rue de la Marine, n° 4, à Saumur, et vend des avoines, pailles, foin, son, etc., en gros et détail. (498)

UNE MAISON DE COMMERCE demande un enfant de douze ans, sachant lire et écrire. S'adresser au bureau du journal.

RIELLANT

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

L. HUET,

NATURALISTE-EMPAILLEUR.

Rue de Fenet, maison Alleaume, A SAUMUR.

A l'honneur d'informer MM. les amateurs qu'il se charge d'empanner toutes sortes d'animaux, d'après les procédés les plus connus et les meilleurs.

Il construit également des arbres artificiels avec oiseaux, pour l'ornement d'appartements.

Le tout à des conditions très-avantageuses. (202)

LE

JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 11, à Paris.

La collection se compose actuellement de 30 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.

Le volume broché pour Paris 3 fr. d^e pour les départements 4 fr.

CINQ FRANCS PAR MOIS

POUR UN ACHAT AU-DESSUS DE CENT FRANCS, LE PAYEMENT EST DIVISÉ EN VINGT MOIS. En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois, pour un achat de cent francs et au-dessous.

GRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris.

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE.

Concile œcuménique de Rome , splendides illustrations en chromo, véritable monument élevé à la gloire du Saint-Siège et de l'Eglise, 8 vol. in-folio. 800 fr.	POUGET , Des Droits et des obligations des divers négociants et commissionnaires, 4 vol. in-8°. 32 fr.
Payables 30 francs par trimestre.	PELOUZE et FREMY , Traité de chimie générale, analytique, industrielle et agricole, 7 vol. grand in-8°. 450 fr.
La Vie de N.-S. Jésus-Christ , par Jérôme Natalko, 2 grands volumes in-folio, illustrés de 130 gravures sur acier. 90 fr.	BREHM , La vie des animaux, illustrée de nombreuses vignettes, 4 vol. in-8°. 48 fr.
Vie de la très-sainte Vierge , par Le Mulier, 2 vol. in-8° raisin, illustrés sur acier. 25 fr.	L'École normale , Journal d'histoire et d'instruction, bibliothèque de l'enseignement primaire, Ouvrage indispensable aux instituteurs, 13 vol. in-8°. 63 fr.
La Sainte Bible , illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr.	BALZAC , Seule édition complète, corrigée et définitive, publiée par Michel Lévy frères, 24 vol. in-8°. 450 fr.
Missale Romanum , splendide édit. Mame, 1 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr.	CHATEAUBRIAND , Œuvres complètes, 9 gros vol. in-8° Jésus. (Œuvres complètes.)
Les Évangiles , Grandes illustrations de Bida, édit. Hachette richement reliée. 700 fr.	MUSSET (Alfred de), Œuvres complètes, grande édition, avec illustrations de Bida, 16 magnifiques vol. in-8°. 80 fr.
DUFOR , Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 fr.	La famille d'Orléans , magnifique volume in-folio avec introduction historique par Fauriel, les titres et les armes en chromo, 40 belles gravures, biographies et autographies de chacun des membres de cette famille, 40 planches, riche album de salons. 150 fr.
Grandes cartes de France , montée sur toile et rouleau, pour bureaux. 25 fr.	
Géographie , Dernière édition, par Malte-Brun fils, 8 vol. in-8°, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 fr.	
Causés célèbres illustrés , 7 vol. 49 fr.	
Art pour tous , par C. Sauvageot, 13 vol. 390 fr.	

OUVRAGES DE M. MICHEL LEVY FRÈRES, DENUT, AMYOT, LEMERRE, ETC.

Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en ouvrages musicales éditées à Paris : Méthodes, Études, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc.

La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un ouvrage marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve dans les catalogues.

Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doigts par Moscheleski, Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 14 volumes grand format. Prix : 20 fr.

Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

EAU DENTIFRICE

DU CHIMISTE GOULARD,

Recommandée par les célébrités médicales.

Ce dentifrice a la vertu de conserver les dents, les émailleur, les raffermir et les fortifier, les entretenir saines et blanches, en arrêter les douleurs et la carie, détacher la mauvaise haleine, revivifier les gencives pâles, molles, saignantes, gonflées, guérir les dents d'achever, les nées, soulager les personnes prédisposées au scorbut, et tenir la bouche dans un état de fraîcheur continuelle, en procurant à l'haleine une odeur suave et des plus agréables.

Prix du flacon : 5 fr., 3 fr., 1 fr. 75.

Dépôt général, à Paris, rue de l'Entrepôt, 5.

A SAUMUR, chez Henri MACHET, coiffeur, rue d'Orléans.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur sousigné.

LE MAIRE,